

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023**

Date de convocation : 07/02/2023 ♦ Nombre de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Lionel GAZEAU, maire.

Présents : Lionel GAZEAU, Raphaël DAGUSÉ, Élise DAGUSÉ, Mickaël ÉTOURNEAU, Michel GABET, Nadine PRIEUR, Stéphane DEVIENNE, Catherine RAUTUREAU, Myriam DEGUIL, Théo BLANCHARD, Edwige LECLERCQ.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Théo BLANCHARD

Le procès-verbal de la dernière réunion n'appelant pas d'observation, il est validé par le Maire et le secrétaire de Séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Tableau des effectifs : suppression du poste d'adjoint technique de 9h par semaine et création d'un poste d'adjoint technique de 12h par semaine.
- Ecole publique de Chantonay : participation aux frais de fonctionnement pour un élève de Tallud-Sainte-Gemme
- Rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS)
- Rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS)
- Projets communaux 2023
- Informations diverses

**2023-02-04 TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 9H PAR SEMAINE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 12H PAR SEMAINE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs pour 9 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des locations des salles communales, ce temps de travail est maintenant inadapté et il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique à compter du 20 février 2023

Cette modification supérieure ou inférieure à 10%, préalable à la date d'effet, entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'adjoint technique à 9h, et la création de l'emploi permanent d'adjoint technique d 12h correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 9h par semaine.
- la création d'un emploi d'adjoint technique non complet à 12h par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 20 février 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la nouvelle quotité de l'emploi seront inscrits au budget.

#### **2023-02-05 ÉCOLE PUBLIQUE DE CHANTONNAY : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UN ÉLÈVE DE TALLUD-SAINTE-GEMME**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la mairie a reçu une demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Chantonnay pour un élève de primaire résidant de Tallud-Sainte-Gemme. Le montant demandé est de 457,10 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la participation de 457,10 € pour l'élève de primaire scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à Chantonnay et autorise Monsieur le Maire ou, à défaut son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **↓ Informations diverses**

*☞ Rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS)*

*☞ Rapport relatif aux prix et à la qualité du service public collectif (RPQS)*

*☞ Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 mars à 19h00.*

*☞ Vœux 2024 : la cérémonie des vœux du Maire sera prévue le 12 janvier 2024*

*☞ Création d'une association de basket sur Bazoges-en-Pareds, Tallud-Sainte-Gemme et Chavagnes-les-Redoux.*

*☞ Association « Pas à Pas avec Martin » : concernant les bénéfices réalisés par les associations communales lors de la rediffusion des matchs de la coupe du monde de football 2022, un chèque sera remis à cette association le 3 mars prochain à 19h à la Salle des Bruyères.*

**football 2022, un chèque sera remis à cette association le 3 mars prochain à 19h à la Salle des Bruyères.**

**☞ Concours photo : Lancement du concours photo sur le thème : « Drôle de petites bêtes ».**

N° des délibérations	Délibérations	Approuvée/rejetée
2023-02-04	Tableau des effectifs : suppression du poste d'adjoint technique de 9h par semaine et création d'un poste d'adjoint technique de 12h par semaine	Approuvée
2023-02-05	Ecole publique de Chantonay : participation aux frais de fonctionnement pour un élève de Tallud-Sainte-Gemme	Approuvée

Liste des conseillers présents au conseil municipal :

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Excusé(e) (avec pouvoirs)	Excusé(e) (sans pouvoirs)	Absent(e)
Lionel GAZEAU	X			
Raphaël DAGUSÉ	X			
Elise DAGUSÉ	X			
Mickaël ÉTOURNEAU	X			
Nadine PRIEUR	X			
Michel GABET	X			
Catherine RAUTUREAU	x			
Théo BLANCHARD	X			
Edwige LECLERCQ	x			
Stéphane DEVIENNE	x			
Myriam DEGUIL	x			

Fin de la séance : 21h15.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 22 mars 2023.

Affiché le : **22 MARS 2023**

Secrétaire de séance  
Théo BLANCHARD



Le Maire  
Lionel GAZEAU



